



INSTITUT RÉGIONAL
DE FORMATION À L'ENVIRONNEMENT
ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DURÉE, LIEU

- 2 jours (14 heures)
- Session intra entreprise dans vos locaux

MODALITÉ

- Présentiel

PUBLIC

- Agents des services de collecte (conducteurs et équipiers de collecte)

PRÉ-REQUIS

- Aucun

MÉTHODES

- Exposés à partir d'un manuel «à trous» qui permet de limiter sa prise de notes
- Vidéo
- Visite de site
- Travaux pratiques

INTERVENANT

- Formateur expert-métier

RENSEIGNEMENTS

- Tarifs, accessibilité, inscription : <https://irfedd.fr/formation/la-collecte-des-dechets-en-toute-securite/>
- 04 42 61 17 29 / contact@irfedd.org

LA COLLECTE DES DÉCHETS EN TOUTE SÉCURITÉ

// FORMATION PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS

- » Savoir assurer sa sécurité et celle de son équipe ; appliquer la recommandation R 437, appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort en fonction de la situation de travail ; repérer les situations dangereuses en matière d'hygiène et de sécurité et en rendre compte à sa hiérarchie ; assurer la sécurité des usagers.



- > À l'issue de la formation, les stagiaires seront capable d'énumérer les dangers et les risques relatifs à la collecte ; de commenter les règles de sécurité relatives à la collecte en porte à porte des déchets ménagers ; d'énumérer les consignes de sécurité applicables au poste de travail (équipier, conducteur) ; de repérer dans le travail les situations pouvant nuire à la santé ou entraîner des efforts excessifs.

PROGRAMME

Exigences du service public de collecte de déchets

- Définition du service public.
- Devoirs des usagers.
- Devoirs des agents.

Exigences réglementaires

- Le code du travail :
 - » document unique,
 - » formation à la sécurité,
 - » conformité du matériel,
 - » équipements de protection,
 - » consignes de travail,
 - » conditions de travail et locaux sociaux,
 - » protocole de sécurité,
 - » exigences pour les grues auxiliaires.
- La recommandation R 437 de l'INRS «collecte des déchets ménagers» ; prescriptions pour les équipiers de collecte, les conducteurs.
- Le code de la route : permis de conduire, FCO, Fimo.
- Le statut de la Fonction publique : test psychotechnique.

Prise en compte des risques lors de la collecte

- Produits et matériaux manipulés.
- Circulation sur le domaine public : arrêts fréquents, travailleurs sur la chaussée...
- Manutention des bacs et des sacs : éléments

d'anatomie,, dommages corporels relatifs à la collecte.

- Exercice : renforcement de la ceinture abdominale, mobilisation de la colonne vertébrale.
- Chutes, glissades, trébuchements...
- Exercices sur matériel

Règles relatives au travail sur le domaine public

- Circulation et code de la route :
 - » conducteur : vigilance, alerte des équipiers ;
 - » équipiers : vigilance ;
- Rôle des plannings,
- Travail en équipe,
- Sécurité des usagers :
 - » placement des conteneurs, déversement de déchets ;
 - » scooters, cyclistes et piétons : comportements à risque.

Moyens de prévention

- Équipements de protection individuelle : adaptation climatique, confort...
- Mesures de prévention :
 - » comportements : conducteur, équipiers ;
 - » organisation : itinéraires de collecte, collecte bilatérale, marches arrière...

Visite sur site : manutention des matériels

www.irfedd.fr